

de sacrifice. Mais ils sont à la hauteur de la tâche. Sans peur ni défaillance, ils luttent avec une énergie qui fait l'admiration de tous nos compatriotes et de quelques-uns de leurs adversaires eux-mêmes. Depuis le président de l'Association d'Éducation jusqu'à la plus humble des institutrices, que dis-je ? jusqu'au plus petit des enfants de leurs écoles, pas un n'a reculé devant les injures et les mesures vexatoires. Vraiment, nos frères de l'Ontario nous donne là un spectacle éminemment réconfortant. Fatigués des perpétuelles reculades et concessions de certains de nos compatriotes, qui semblent plus soucieux de leur avenir politique que des intérêts de la religion et de la race, les Canadiens-Français de l'Ontario se sont levés comme un seul homme devant les prétentions injustes du fanatisme sectaire et du chauvinisme de race, et ils ont fièrement crié : Halte-là ! Il était temps.

Il était temps. Le droit naturel était méconnu, le droit constitutionnel méprisé, et dans l'école bilingue attaquée, l'école catholique était menacée de disparaître.

Bien des sophismes ont été accumulés, en ces derniers temps, par certains journaux, pas toujours protestants, pour établir que la lutte menée par les Orangistes et certains catholiques contre les écoles bilingues de l'Ontario ne peut affecter en rien les intérêts catholiques dans cette province. On a poussé l'inconscience, et cela non pas chez les protestants, jusqu'à comparer l'inspection de l'école catholique française à l'examen d'une vulgaire marchandise, et l'on a cru trouver là un argument décisif pour refuser de reconnaître au père de famille catholique et canadien-français le droit, qu'il tient de la nature et de Dieu, de faire enseigner à son enfant sa langue maternelle dans l'école qu'il paie de ses deniers. Une pareille pauvreté ne méritait pas un instant de considération, et il est vraiment pitoyable que dans un pays libre comme le nôtre, on en soit réduit à discuter d'aussi misérables arguments pour revendiquer l'exercice d'un droit naturel, reconnu par la Constitution du pays.

Droit naturel, droit constitutionnel, intérêts religieux, voilà ce que défendent, aujourd'hui, si vaillamment, nos frères de l'Ontario.

Il ne sert à rien, en effet, de jouer sur les mots, et de prétendre que la défense de l'école bilingue ontarienne n'est pas, en